

**Philippe Aubert**

**Quelle place pour les religions dans l'espace public ?**

Afin de répondre à cette question, je voudrais commencer par une brève citation : « *Car ils n'établissent pas une loi politique, mais spirituelle pour opprimer les consciences* ». Cette citation de Jean Calvin, tirée du traité, *La vraie façon de réformer l'Église*, publié en 1549, montre à quel point, dès ses origines le protestantisme a voulu une séparation entre le politique et le religieux. C'est dans cet esprit que les Églises de la Réforme ont essayé de s'organiser et de vivre leur foi, même au plus fort des persécutions et de l'épuration ethnique qu'a connue le royaume de France avant et surtout après la révocation de l'Édit de Nantes. Pour le protestantisme français, suite aux acquis de la Révolution, le Concordat de 1802 fut une nouvelle étape de sa reconnaissance dans le paysage, à la fois religieux et culturel de la France. De religion tolérée, il est devenu religion reconnue. Dans notre histoire, le Concordat de 1802 représente le premier seuil de laïcisation de la société française. Pour la première fois, l'État met sur le même pied d'égalité des confessions religieuses qui jusqu'à présent ne l'était pas. Plus important, tout en reconnaissant sur le territoire national, catholiques, protestants luthériens et réformés, ainsi que la communauté israélite, l'État n'entendait pas s'impliquer dans leurs débats théologiques, ce qui n'avait pas été le cas sous l'ancien régime. La reconnaissance des religions par l'État a entraîné sa neutralité, c'est-à-dire, sa laïcité.

Le second seuil de laïcisation va être franchi avec la loi de 1905. En plus de la séparation, la loi pensait limiter l'exercice de la religion à la seule sphère privée. C'est cet aspect de la loi qui, aujourd'hui encore, est au centre des débats. En effet, le religieux ne se limite jamais à une gestion privée du sacré, il débouche naturellement sur un rapport au monde qui engendre des conceptions éthiques, voire politiques. Sachant que cette dimension est consubstantielle à la religion, il nous semble primordial de faire de l'espace public un sanctuaire du pacte républicain qui, en dépit de tout ce qu'on voudrait lui opposer, reste la seule valeur légitime pour transcender les différentes approches du vivre ensemble. Il n'est pas question de faire taire les expressions religieuses, mais de refuser toute expression religieuse qui serait en opposition avec les lois de la République.

L'espace public est l'espace de la République, il ne doit pas devenir l'espace des communautarismes. Notre longue et parfois douloureuse histoire est là pour nous rappeler que le juste vivre ensemble n'est pas défini par les différents courants religieux, ni idéologiques, mais bien par la loi, dont l'« Esprit », n'est autre que l'utopie républicaine qui consiste à faire la preuve que d'origines religieuses et ethniques différentes, la communauté nationale à comme seule devise à la place de tous les crédos : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ.

Pasteur Philippe Aubert

**Driss Ayachour**

**La question de la religion dans l'espace public – 21 mai 2013**

Si l'on remonte à l'origine de l'étymologie latine du mot religion, nous voyons bien qu'il est issu du verbe « *religare* ». Nous voyons d'emblée que sa signification première est de chercher à relier les hommes entre eux et ce, peu importe leurs différences. Mais au fur et à mesure du temps qui passe, ce n'est plus cette volonté de rassembler les hommes qui a primé, bien au contraire, c'est la distinction qui semble avoir opéré, ce qui nous rend dissemblables les uns des autres et plus semblables.

Pourquoi un tel changement ? Ne serait-ce qu'un leurre ? Une utopie irréalisable et dépassée de vouloir et de faire en sorte d'aboutir concrètement à cette fameuse fraternité entre les hommes ?

Ces questions se posent encore plus intensément à nous depuis l'arrivée de cette nouvelle religion, l'islam. Certains y voient l'apparition d'une menace, d'autres plus éclairés y voient une lumière qui cherche en vérité à éclairer les hommes, à les guider et à apaiser les cœurs face à cette peur que chacun de nous ressent au plus profond quand on aborde la mort.

Ceux qui ne connaissent pas l'islam vous diront des choses insensées du fait de ne pas comprendre le véritable message de paix, d'amour et de patience lancé et transmis par le Prophète Mohammed. La vie de ce dernier sert de modèle et c'est là un formidable exemple de simplicité, de piété et d'amour pour l'humanité.

Preuve en est faite avec son dernier serment que je ne citerai qu'en partie: « *Toute l'humanité descend d'Adam et d'Ève. Un Arabe n'est pas supérieur à un non-Arabe et un non-Arabe n'est pas supérieur à un Arabe. Un blanc n'est pas supérieur à un noir et un noir n'est pas supérieur à un blanc-seulement par la piété et la bonne action* ». N'est-ce pas là la recherche de la fraternité mise en relief par une volonté d'égalité entre tous les hommes ?

En outre, l'islam aujourd'hui est placé souvent en première ligne dans les débats publics, d'une part car il est devenu plus visible. La visibilité fait qu'il en devient un sujet de société. Car dans toute société, un changement suscite débat. Chacun se laisse envahir par cette information diffusée en continu par les médias qui ont en quelque sorte stigmatisé l'islam et toute la communauté musulmane qui ne posaient aucun problème jusque-là depuis la première guerre mondiale. Pensons quelques instants à ces musulmans qui ont sacrifiés leur vie et qui se sont battus au nom de la France et des valeurs qu'ils ont jugées plus importantes. Ils n'ont pas hésité, malgré leurs différences de culture, de langue et de religion à s'allier pour aider la France qui vivait l'un de ses pires événements historiques. Le Mémorial de Douaumont est là pour rappeler ces héros musulmans, ils ne doivent pas être oubliés par tous les français, nous en sommes le digne héritage.

Rappelons que la religion musulmane appelle au dépassement de soi, à approfondir la connaissance du monde, à respecter la création de Dieu sous toutes ses formes Elle se veut complémentaire aux autres religions et ne cherche pas à s'imposer. L'islam se veut la réalisation de l'Homme, sans cesse dans la recherche de l'amélioration de son être et de son essence. L'homme qui respecte son prochain, ne le juge pas, développe son altruisme, se comporte bien vis-à-vis de sa famille, de ses voisins et sa générosité par des dons aux nécessiteux: voilà la définition du musulman véritable. Néanmoins les médias, avides de sensations fortes et à la recherche de l'audimat maximal n'ont pas à cœur de montrer cette réalité qui concerne pourtant la majorité des musulmans.

Je fais appel à votre bon sens et à votre esprit critique, pour prendre de recule et de la distance envers ces divers amalgames qui ne font que créer confits, méfiance et attisent la haine entre les hommes. Le siècle des Lumières a mis en relief le combat contre le fanatisme religieux mené par des écrivains philosophes tels Voltaire et Montesquieu alors que l'islam n'existait pas en France à ce moment-là.

La religion ou plutôt les religions doivent contribuer à l'amélioration de la société parce qu'elles ont noble rôle de pousser les hommes à s'améliorer dans leurs comportements et à trouver diverses façons pour viser le bien vivre ensemble parce qu'il existe des valeurs communes à toutes. Cela doit par conséquent passer par cette valeur du Respect de l'humanité. L'espace public doit rester ce forum où chaque citoyen ne doit pas être jugé pour ce en quoi il croit mais il doit demeurer un espace d'échange à tous les niveaux et en premier lieu intellectuel.

Chaque citoyen peut accomplir sa vie privée un élément fondamental de la religion de son choix : la méditation ou la prière. L'homme a ce besoin de se remettre en question pour avancer dans sa vie et cela passe souvent par la méditation, la prière, des lectures théologiques et religieuses. Nous pouvons voir aujourd'hui un phénomène qui est celui du symbole, dont certains citoyens de toutes confessions confondus, le besoin de pratiquer leur religion à une échelle à caractère collective. C'est le cas de toutes les religions qui de ce fait aident à la construction d'un lien social pour des citoyens parfois en manque de repère social. En effet les pratiques religieuses sont largement reflétées dans l'espace public lorsqu'il est question de mariages, de funérailles, de pèlerinages, de processions mais si l'on observe bien les citoyens croyants des diverses religions, on les voit se rendre le dimanche dans les églises pour les chrétiens, dans les synagogues pour les juifs et dans les mosquées pour les musulmans parce que ce sont des moments de communion générale.

En France, il ne faut pas oublier notre chère devise « Liberté, Égalité, Fraternité » très chère au philosophe des Lumières qui permet à chaque citoyen français d'être libre de choisir sa religion et ses convictions sans pour autant représenter un danger. Comment une religion qui prône l'amour pour son prochain, la fraternité, la générosité envers le nécessiteux et la solidarité pourrait-elle vouloir autre chose que l'amélioration de la société et de ses citoyens ? L'islam doit rester cette religion qui appelle à la bienveillance, au partage et à la grandeur de l'Homme. Elle doit permettre une co-existence entre tous les hommes de la diversité, croyants, agnostiques, athées alors regardons dans la même direction et faisons de nos différences une richesse réelle pour ce grand pays qu'est la France. Ne sombrons pas dans cet obscurantisme qui a mené à tant de guerres meurtrières par le passé, au contraire poursuivons ensemble ce combat déjà entamé par d'autres contre les inégalités, les injustices et les fanatismes religieux, malheureusement les fanatiques, sont présents dans notre société, et la meilleure façon de les combattre et d'aider notre République, notre pays et notre société dans laquelle nous vivons, et je tiens à le préciser, c'est de préparer et protéger la jeunesse, c'est elle envers qui nous offrons le futur. Le fanatisme est un sujet redondant qui revient souvent quand on parle d'orthodoxes, de musulmans radicaux d'imams autoproclamé etc.

Pour finir, il faut mentionner le rôle fondamental effectué et ce, dans l'espace public et par conséquent celui de la société, par les associations, les foyers de bienfaisance, les maisons, les orphelinats, les hôpitaux mais également par des groupes citoyens altruistes qui veulent vivre de cette adéquation avec leurs religions et qui interviennent dans divers projets pour aider d'autres en difficulté. On peut voir là si on canalise ces motivations religieuses de tant de personnes, il est possible d'en voir des réalisations très positives et fortement louables. C'est l'occasion de faire toutes sortes de distribution d'aides sociales, de mettre en place des temps d'écoute pour des patients qui n'ont plus de familles et qui redoutent ces moments où ils doivent seuls faire face à la maladie ou la

mort de proches par exemple. La religion est là essentielle face aux angoisses de cette grande inconnue qu'est la Mort, elle apporte l'apaisement, le soulagement et des réponses que seule elle peut nous apporter à un moment où nos vies connaissent les pires angoisses et les pire épreuves.

Par conséquent, il est à mon sens inexact de penser que la religion fait exclusivement partie de la vie privée des individus mais nous pouvons voir qu'il y en a des manifestations évidentes et reconnues de tous dans l'espace public. Je ne doute pas que certains protesteront, mais exercer sa religion dans la société où l'on vit sans nuire à quiconque et dans le respect de notre république doit rester notre droit fondamental à la liberté religieuse qui comprend la liberté de croyance, le droit à exercer librement les pratiques religieuses sans oublier le droit des parents d'éduquer les enfants selon leurs propres croyances. Rappelons que la laïcité ne signifie pas interdiction des lieux de culte dans l'espace public, bien au contraire : on se doit de respecter la liberté de chaque individu dans la mesure où cela peut contribuer au bon vivre ensemble.

Nous devons honorer cette liberté qui nous a été accordée depuis si longtemps, nous devons garantir et faire en sorte que chaque citoyen puisse adhérer à l'organisation religieuse qu'il souhaite et ce, toujours dans le respect de la République. Nous devons protéger et préserver cette égalité entre tous les hommes et toutes les femmes et faire en sorte qu'un croyant de n'importe quelle confession ne subisse pas de discrimination par rapport à un athée. C'est une lourde responsabilité pour tous les dirigeants qui se doivent de faire progresser l'homme tout en lui assurant la protection de ses droits les plus fondamentaux. Paradoxalement, la laïcité est un concept intelligent, mais aujourd'hui il faut une neutralité positive de l'état, car si on laisse certaines voix s'exprimer dans l'espace public c'est dommageable pour toute les religions, et le désengagement ou la retraite de l'État sur les religions et sur des sujets tels que l'enseignement représente un danger, il faut que l'État intervienne un peu pour cadrer les choses, et je finirais sur cette ouverture qui oriente le sujet vers son point de départ, je dirais que le concept de laïcité est finalement bien pensé, puisqu'il joue un rôle prépondérant dans la recherche d'égalité entre les citoyens, la recherche d'un juste milieu est donc un objectif de la laïcité. Un juste milieu qui parfois peine à être trouvé car le curseur est jugé très sensible.

Driss Ayachour  
Président du CRCM Alsace

**Patrick Hirschornn**

Une communauté israélite est bicéphale, elle comprend un chef spirituel, le rabbin, et un responsable laïc, le président, garant de l'administration et des finances. Selon le Gaffiot, le terme « *laïcus* » signifie « *commun, ordinaire, qui est du peuple* ». C'est en tant que laïc, illettré, par opposition au clerc, savant, que j'interviens ici.

J'ai ainsi déjà presque répondu à la problématique qui nous réunit ce soir...

Alors quid aujourd'hui de la laïcité, mot qui ne figure d'ailleurs pas une seule fois dans le texte de la loi de 1905. « *Tout le monde l'utilise et chacun y met ce qu'il veut* » dit André Damien, vice-président de l'Académie des sciences morales et politiques. Je n'évoquerai pas dans ce propos préliminaire la spécificité des dispositions concordataires car les réponses que je tente d'apporter veulent être générales.

Le rôle de l'État n'est ni de promouvoir, ni d'empêcher la pratique religieuse mais d'assurer la liberté de chacun dans ses convictions. Cette condition constitue l'essence même de la laïcité. Elle est née d'un conflit mais aussi d'un compromis. Les jours chômés non seulement par l'école mais par toute la société (Noël, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, etc.) en sont des exemples criants. Par ailleurs, il ne faut absolument pas oublier les racines judéo-chrétiennes de la France. Notre identité s'est forgée sur l'histoire de notre pays et le passé catholique de la France, fille aînée de l'Église, en constitue une partie fondatrice.

Évidemment, toutes les autres religions qui sont progressivement apparues dans le paysage « *cultuel* » ont largement contribué à la création du ciment national. Les juifs sont présents en Gaule depuis le 1<sup>er</sup> siècle.

Porter une identité (religieuse ou laïque !) ce n'est pas l'opposer aux autres mais c'est prôner la pluralité de l'individu pour ensemble écrire une histoire commune. La définition du mot « *religion* » n'est-elle pas l'art de relier les gens entre eux, et par delà, au divin pour les croyants ?

Ainsi, les responsables religieux, dans le sens large du terme, et les laïcs participent ensemble à la fois à l'intégration et au respect de leurs identités respectives. Le droit à la différence ne doit en aucun cas s'opposer au devoir d'intégration. La défense de la liberté de chacun ne doit pas faire reculer la cohésion nationale !

La laïcité doit remplir son rôle intégrateur sans pour autant être assimilateur. Elle doit faire cohabiter une appartenance religieuse particulière avec une appartenance nationale commune.

Les juifs ont en commun une tradition religieuse et culturelle, multiséculaire mais surtout et cela est fondamental, une histoire émaillée de persécutions et d'exils durant les deux derniers millénaires. Certains y voient là l'explication d'un communautarisme. Mais en quoi cela empêcherait-il d'être juif et français, comme on peut être d'origine polonaise, italienne, maghrébine, (alsacienne !), et se sentir profondément français ? Anthony Smith, dans « *Les origines ethniques des Nations* » rappelle, je cite, « *la force de ces références pré modernes ou pré nationales dites ethniques dans la genèse des Nations modernes* ».

La double fidélité au judaïsme et à la France a donné naissance au fameux « franco judaïsme ». Il s'est inscrit pleinement dans le cadre de la laïcité à la française avant la lettre.

Cette double appartenance est prévue et détaillée dans le Talmud. Il y est en effet écrit à quatre reprises « *La loi du royaume (et non du Roi!) est la loi* ».

La loi de l'État (s'il est légitime!) prévaut dans les problématiques matérielles et patrimoniales mais ne peut en aucun cas régir les questions religieuses, rituelles, personnelles.

Certaines spécificités de la loi juive ne peuvent pas répondre à des lois dites laïques et ont marqué l'actualité récente. Je n'évoquerai pas celle du mariage pour tous, mais dirai quelques mots de l'abattage rituel et de la circoncision.

Comment penser qu'un avenir de la communauté juive dans un pays soit possible si manger cachet devient impossible du fait de l'action d'un lobby qui ne semble d'ailleurs pas avoir tout compris de la technique d'abattage rituel juif ?

Plus important encore, comment penser que des juifs resteront vivre dans un pays si la circoncision, ce geste bénin (pratiqué par près de 30% de la population nord-américaine) venait à être interdit en raison d'une prétendue atteinte à l'intégrité du corps humain chez un enfant incapable de donner son avis avant sa majorité ? Angela Merkel a bien saisi la gravité de la situation et a rapidement tranché dans le vif ! Elle a officiellement déclaré qu'elle souhaite voir le judaïsme s'épanouir dignement en Allemagne. Le 10 décembre 2012, elle a fait voter une loi visant à protéger le rite de la circoncision.

Encore une fois, la laïcité c'est permettre et défendre la pratique de toutes les religions en particulier les minoritaires tout en veillant au respect des principes fondamentaux de la République et en se prémunissant contre les abus de pouvoir des gouvernements, des clergés ou des communautés diverses.

Il faut dire que le déclin des valeurs républicaines et de citoyenneté, est aujourd'hui un problème majeur de notre société mais ne nous trompons pas de cible... La nature a horreur du vide.

L'espace laissé vide est occupé par le retour du religieux avec parfois des revendications identitaires fondamentalistes qui, elles, doivent être combattues.

Les religions peuvent en revanche être une « force » de proposition au même titre que chaque groupe humain dans une société démocratique à condition que ce soit l'État, les politiques, qui décident en dernier ressort et assument pleinement la responsabilité de leur choix.

À contrario, ce n'est pas aux religions qui, certes prennent part à la promotion du vivre ensemble et encore plus en zone concordataire, de faire ce que les politiques n'ont, ni le courage ni la détermination, de faire... On ne peut avoir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière!

Pour conclure sachant que la Torah nous interdit de cuisiner ensemble lait et viande, de tisser ensemble laine et lin, de croiser des espèces différentes, alors certes, séparons l'État et la religion, c'est à dire œuvrons pour la non domination de la religion sur l'État, sur l'individu, mais comprenons aussi, comme l'a démontré Jean Baubérot, que la laïcité implique de manière équivalente,

Quelle place pour les religions dans l'espace public ? – 21mai 2013 - 7

*« la liberté de conscience, de culte et de conviction non religieuse (avec la pratique sociale de ses libertés)... et l'égalité en droit des différentes religions et des différentes convictions non religieuses ».*

Ceci n'est pas du tout incompatible à mon sens avec la préservation de la relation constructive instaurée par le Concordat qui participe à la cohabitation et à l'épanouissement des différentes composantes de notre société.

Patrick HIRSCHHORN

*Président de la Communauté Israélite de Mulhouse*

*Mulhouse j'y crois, le 21 mai 2013*

"Quelle place pour les religions dans l'espace public ?"

**Hervé Paradis-Murat**

**La place des religions dans l'espace public. Un regard catholique**

Une grande difficulté que l'on rencontre quand on veut débattre de la laïcité et de la place des religions, c'est que l'on se heurte à la plasticité de la définition de la laïcité. La laïcité a quelque chose d'insaisissable, tant les interprétations qui lui sont données sont variées, au risque parfois de faire l'économie d'un retour aux textes eux-mêmes. On en oublie alors, que le texte même de la fameuse loi de 1905 ne comporte pas le mot de laïcité, ni ne le définit *a fortiori*.

Entre les partisans d'une laïcité positive ou ouverte, ceux d'une laïcité de combat, l'éventail est large de l'interprétation de ce principe dont le Conseil constitutionnel n'a que récemment précisé le sens à l'occasion d'une décision QPC portant sur le droit local des cultes<sup>1</sup>.

On m'a demandé de préciser en sept minutes environ – ce qui est une gageure – quelle était la position de l'Église catholique par rapport à la laïcité. Vous l'aurez compris, cette position ne sera pas la même selon l'interprétation que l'on donnera à ce principe.

\*\*\*

I.

Il ne faut pas se cacher que la loi de 1905 a été un événement traumatisant pour l'Église catholique en France, non pas tant pour la séparation entre l'Église et l'État qu'elle instaurait – j'y reviendrai –, mais bien plus par la radicalité qu'elle a pu prendre à cette époque notamment lors de la crise des inventaires, ou par le statut des associations cultuelles qui risquait de porter atteinte au principe de libre administration des cultes.

Ceci dit, il n'en est pas moins exact que la distinction entre Église et État est une distinction foncièrement chrétienne. La distinction que le Christ fait dans les Évangiles entre Dieu et César, entre le politique et le spirituel est un trait caractéristique du christianisme (Lc 20,25). Il ne se trouve plus guère de catholiques aujourd'hui pour contester le bien fondé de cette séparation.

Cette distinction est libératrice, tant pour le politique – qu'elle prévient de la sacralisation du pouvoir et de la tentation de l'instrumentalisation du religieux –, que pour la religion – qu'elle rappelle à son ordre propre contre les tentations théocratiques qui peuvent s'y développer. Le Concile Vatican II a pleinement reconnu la pertinence d'une telle séparation. Dans *Gaudium et Spes*, le Concile écrit : « *L'Église en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique (...) La communauté politique et l'Église sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes. Mais toutes deux, quoiqu'à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exerceront d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles rechercheront entre elles une saine coopération* » (n°75 par. 3). La laïcité permet la liberté de culte, et la liberté religieuse. Elle garantit la liberté des croyants, la possibilité de se réunir, d'éditer, de publier, de prendre la parole dans l'espace public, d'agir avec d'autres et de travailler au bien commun ; elle ouvre donc un espace où l'Église peut annoncer son message en toute liberté, dans le respect des consciences qu'elle a explicitement reconnu dans la déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis Humanae*.

---

1 Décision n° 2012-297 QPC du 21 février 2013 disponible sur [www.conseil-constitutionnel.fr](http://www.conseil-constitutionnel.fr)

**Donc, la laïcité, au sens de séparation entre Église et État ne pose pas de problèmes aux catholiques, dès lors qu'elle respecte l'autonomie et les règles d'organisation interne des religions.** Tel que le principe de laïcité a été interprété par la jurisprudence du Conseil d'État, et tout récemment par le Conseil constitutionnel, l'Église catholique n'a pas de peine à se reconnaître. Et les catholiques souscrivent sans peine à la lettre de l'article 2 de la Constitution du 5 octobre 1958 qui dispose : « *La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».*

## II.

Là où le bât blesse, c'est quand ce principe constitutionnel est compris au sens d'une *séparation-ignorance*, où l'État devrait ignorer le phénomène religieux, voire se prémunir contre lui. Sous-jacente à cette lecture, il y a la conviction que la religion serait synonyme d'obscurantisme, ce que les croyants – qui ne sont pas moins « cortiqués » et doués de raison que le reste de la population, sont légitimement en droit de contester. Cette approche est, je crois, contraire à la lettre aussi bien qu'à l'esprit de la Constitution de 1958. On conçoit mal en effet comment une République laïque qui respecte toutes les croyances, pourrait le faire en ignorant le phénomène religieux. On manifeste rarement du respect pour quelqu'un en commençant par l'ignorer...

Là où le bât blesse encore, c'est lorsque l'on prétend étendre le champ d'application de principe de laïcité au-delà de la séparation entre l'Église et l'État, en séparant religion et espace public, religion et société.

La loi de 1905 n'a jamais prétendu interdire les manifestations publiques de la religion et la cantonner à la seule sphère privée. Le législateur de 1905 a d'ailleurs pris soin d'envisager les religions à travers l'expression publique qu'est le culte, et en organisant la possibilité d'aumôneries dans un certain nombre de lieux publics, comme les écoles, les prisons et les hôpitaux, pour permettre précisément à tout citoyen l'exercice de sa liberté religieuse. L'État est, certes, tout à fait légitime à restreindre les manifestations religieuses qui pourraient compromettre le bien commun et la paix sociale, mais pour des seuls motifs tirés de l'ordre public, et non en raison de leur caractère religieux. C'est le sens de l'article 9 de la CESDH, que la France a ratifiée, sur lequel nous aurons peut-être l'occasion de revenir dans le débat<sup>2</sup>.

Pour les catholiques, la laïcité doit être ouverte au phénomène religieux, tout simplement parce qu'il est de la responsabilité de l'État de prendre en compte le réel, tout le réel. Or, le réel, qu'on le veuille ou non, est marqué par le religieux. Il n'est pas jusqu'aux régimes les plus athées et antireligieux qui n'aient développé une religion de substitution. Il suffit de penser au culte de la personnalité qui entourait le « petit père des peuples », le « Danube de la pensée », ou le défunt Kim-il-sung. Les travaux de Régis Debray sur la permanence du religieux sont assez éclairants sur ce point.

Religion et État coexistent à l'intérieur d'une même société. L'une et l'autre s'adressent aux mêmes personnes, et si celles-ci revendiquent toutes une même citoyenneté, plusieurs d'entre elles se réfèrent à une religion ou à un mouvement religieux. L'État ne peut pas ne pas tenir compte de cette

---

<sup>2</sup> Article 9 Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme : « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui* »

réalité. Pour remplir son rôle de garant de la paix sociale et du bien commun, il doit développer de bonnes relations avec tous les regroupements que se donne la société civile, y compris les Églises. C'est d'ailleurs ce qu'il fait en rencontrant régulièrement les représentants des cultes en France, ou en aidant à la mise en place du Conseil consultatif des musulmans de France, ou en associant au Conseil national consultatif d'éthique des représentants des différentes sensibilités religieuses.

La mise à l'écart des religions de l'espace public serait non seulement contraire au principe constitutionnel de laïcité, et aux engagements internationaux de la France, mais aussi délétère pour la République elle-même. Qui ne devine qu'elle ne peut que conduire des citoyens à se sentir moins égaux que d'autres, et par contrecoup, à se replier vers leur communauté. Car, une identité ignorée, niée, humiliée, c'est toujours au final une identité radicalisée. Et pour lutter contre l'intégrisme et le communautarisme, il faut que toutes celles et tous ceux qui ont une foi, puissent la vivre et la pratiquer en toute égalité, sans être stigmatisés.

L'exclusion des religions de l'espace public sous-estimerait par ailleurs l'importance des religions dans la vie sociale et auprès de nombreux citoyens qui y trouvent une source d'engagement et d'espérance au service du bien commun ? Et surtout n'en viendrait-elle pas à anémier les démocraties elles-mêmes, en les privant de ressources symboliques sans lesquelles elles risquent de verser dans des politiques sans horizon ? Je crois en effet, que l'État a *besoin* des religions. Les religions sont en effet, un profond facteur de motivation et d'engagement. De plus, elles sont un facteur de transmission des valeurs, en sensibilisant particulièrement au point de vue du pauvre et du démuné. Et ce faisant, je ne fais pas un plaidoyer *pro domo* ; je ne fais que reprendre des idées développées ailleurs par un philosophe non-croyant, Jürgen Habermas dans son éthique communicationnelle<sup>3</sup>.

Le philosophe et psychanalyste Cornélius Castoriadis – peu suspect d'être un zéléur forcené des religions-, a écrit que « *la croyance est un pont jeté sur l'abîme du doute* ». Or, nos sociétés minées par le doute et une certaine désespérance ne gagneraient-elles pas à estimer ce que les croyances peuvent produire comme engagements citoyens ? Combien de chrétiens, formés dans des mouvements comme le scoutisme ou l'action catholique, au nom de leur foi et motivés par un idéal évangélique travaillent *incognito* , dirais-je, au bien commun ?

\*\*\*

« *Ce ne sont pas les religions, écrit le philosophe et théologien Paul Valadier par lequel je voudrais conclure, (...) qui menacent les États (du moins en Occident), ce sont les États eux-mêmes qui manifestent des signes graves de faiblesse ou d'impuissance quant à régler les enjeux de violence qui ne cesse de miner nos sociétés (injustice, exclusion, chômage, crise des systèmes d'éducation....).(...) On peut légitimement se demander si, au lieu d'être méfiant à l'égard du « théologique », l'État n'aurait pas besoin d'un « supplément d'âme », non pour se soumettre au joug des autorités religieuses, mais tout simplement pour s'acquitter un peu mieux ou un peu moins mal de ses propres tâches. Ne convient-il pas dès lors de sortir des méfiances qui ont marqué les siècles derniers, pour que le politique retrouve un peu de santé ?<sup>4</sup> »*

Hervé PARADIS-MURAT, prêtre catholique, Sainte Marie Église Centre Ville

3 « *D'une part, 'le savoir professionnel des seuls experts' risque bien de n'avoir guère de sensibilité pour les laissés pour compte de la société, de ne pas voir les échecs et les blessures de nombre d'individus, ou d'en minimiser la portée, alors que la sagesse religieuse rend attentive au pauvre et au faible, en proposant un salut possible hors d'une vie vécue sans espoir. D'autre part, et peut-être surtout, les religions offrent des motivations existentielles hors desquelles la raison risque de se dessécher ou de perdre son pouvoir mobilisateur* » cité par Paul VALADIER, *Détresse du politique, force du religieux*, Seuil, 2007, p. 92.

4 Paul VALADIER, *Détresse du politique, force du religieux*, Seuil, 2007 p.17.

**Questions posées par le public lors de la conférence sur la laïcité, mardi 21 mai 2013.**

Question 1

Vous avez dit que l'islam est complémentaire des autres religions. Pouvez-vous nous apporter des précisions à ce sujet ?

Question 2

Je suis une femme et en tant que femme je ne me sens ni en fraternité ni en égalité avec les femmes musulmanes portant le niqab, alors que nous vivons dans un pays où les femmes ont acquis leur droit de haute lutte.

Quel guide spirituel donne le ton dans ce sens à Mulhouse et comment l'espace public doit-il se positionner par rapport à cette situation ?

Question 3

Pourquoi les musulmans humanistes ne disent-ils pas haut et fort leur désaccord contre les provocations vestimentaires des fondamentalistes présents en grand nombre à Mulhouse amenant le rejet injuste des musulmans dans leur ensemble par une petite partie de la population ?

Question 4

Pourquoi ne pas avoir convié de représentants de la tradition bouddhiste ? Pourtant que cette tradition est largement représentée au sein de notre société et nombreux sont nos concitoyens qui s'y ressource quotidiennement.

Question 5

Le culte de la laïcité n'est-il pas devenu un nouvel intégrisme ou tout du moins la nouvelle religion faisant ainsi ce que l'idéal laïque cherche à éviter : l'imposition d'un dogmatisme à la société ?

Question 6 à M. Philippe Aubert

En vertu de quoi les religieux ont-ils abandonné aux politiques les débats moraux et l'éthique. N'est-ce pas là, la raison des problèmes de notre société ?

Question 7

La fête des voisins existe un peu partout sans que les religions et religieux s'en mêlent et ça marche bien. Les habitants sont dans la rue, heureux, tout le monde se parle, s'embrasse, chante, danse, se parle. Ça s'organise sans chef religieux, bravo. Alors où y a-t-il des problèmes ?

Question 8 à M. Driss Ayachour

Existe-t-il des lois musulmanes incompatibles avec les lois de la République française ?

Question 9 à M. Hirschhorn

Pourriez-vous développer la différence entre intégration et assimilation ?

Question 10

Quelles sont les « limites » à ne pas dépasser ?

Question 11

Comment interdire le port du foulard dans certains cas et autoriser dans les mêmes lieux la chaîne avec une croix, certes plus discrète mais aussi expression d'une religion ?

Question 12

Avez-vous chacun un exemple d'une expression de la religion qui vous gêne ? Ou est-ce que pour vous tout le monde a le droit d'exprimer sa religion sur le principe de la liberté ?

Question 13

Que pensent les uns et les autres de l'arrêt « Baby loup » ?

Question 14

L'interdiction du port du voile : expression de la laïcité ou atteinte à la liberté de culte ?

Question 15

Pourquoi dans les bâtiments publics on ne peut pas porter le voile ?

Question 16

Tout simplement pourquoi parlons-nous de laïcité ? Dans quel but ? Pourquoi ce terme de laïcité existe-t-il ?

Question 17

Est-ce que l'on naît avec une religion ?

Question 18

Pourquoi y a-t-il plusieurs religions si elles prient toutes le même Dieu ? Pourquoi alors n'y en a-t-il pas qu'une seule ?

Question 19

Il n'y a pas de religion. Les religions ne sont que des messages pour l'être humain, si on veut croire et croire en nous, Dieu est à l'intérieur de nous. Ouvrir le cœur vers Dieu, Dieu est partout.

Question 20

Un sentiment que besoin de spiritualité grandit en dehors des religions ? Comment la cultiver alors dans ce mix de religions ?

Question 21

Pourquoi islam de France et non pas islam tout court ? Faut-il changer les religions ? Comment différencier un croyant d'un non croyant ?

Question 22

Comment peut-on expliquer le fait que chaque fois qu'il est question de laïcité ceci fait référence à l'islam ? Que ce soit par les médias ou autre ?

Question 23

Que faut-il penser de ceux qui disent que la fraternité peut se vivre sans le fait religieux ?

Question 24

Pourquoi l'on se pose la question de la place des religions dans l'espace public et non pas plutôt celle de la place de l'espace public, l'humain, dans les religions ?

Les religions avec les valeurs qu'elles transportent ont-elle besoin de chercher une place ?

Question 25

On a l'impression que ce qui est religieux relève du tabou dans l'espace public et pourtant certains aspects d'origine religieuse marquent leur présence dans les établissements publics comme l'école ou le calendrier (Pâques, Noël...)

Question 26

Les bâtiments de culte dans l'espace public (église, mosquée, temple, etc.) sont la face visible des religions dans leur pratique. Pourquoi n'y a-t-il pas d'église en Arabie ou au Koweït malgré la présence des chrétiens étrangers qui y vivent (Américains, Orientaux, Français) ?